

LES ECHOS 2014



DE
SAINT MARTIN

SOMMAIRE



1	 <i>Page de couverture</i>
2	 <i>Sommaire</i>
3	 <i>Le mot du Maire</i>
4	 <i>Le Conseil Municipal</i>
5	 <i>Le Conseil Municipal</i>
6	 <i>Le Conseil Municipal</i>
7	 <i>Le Conseil Municipal</i>
8	 <i>Le Budget</i>
9	 <i>Saint Martin News</i>
10	 <i>Le temps à Saint Martin</i>
11	 <i>Pluviométrie des dix dernières années</i>
12	 <i>La Saint Martin</i>
13	 <i>Du nouveau au SIRAYE</i>
14	 <i>Infos-pratiques</i>
15	 <i>Infos pratiques</i>
16	 <i>Infos pratiques</i>
17	 <i>Les 150 ans de la Croix Rouge</i>
18	 <i>Le 14 juillet, le 11 novembre</i>
19	 <i>Le beaujolais nouveau, Le marché de Noël</i>
20	 <i>L'école : Un lieu de Vie pour chacun</i>
21	 <i>L'école : Un lieu de Vie pour chacun (suite)</i>
22	 <i>L'association << les p'tits loups >></i>
23	 <i>Association de sauvegarde des outils des métiers anciens</i>
24	 <i>Tennis</i>
25	 <i>Infos pratiques : ADMR</i>
26	 <i>A retenir</i>
27	 <i>A retenir</i>
28	 <i>A retenir</i>

le mot du Maire



Chers administrés, cher amis,

J'adresse mes meilleurs voeux à chacune et chacun d'entre vous, une bonne et heureuse année 2015 à tous.

En mars dernier, après les élections municipales, une nouvelle équipe s'est répartie les tâches au sein des différentes commissions.

La mise en place du nouveau rythme scolaire a été réalisée mais compliquée à organiser. Elle a entraîné des participations financières importantes pour les familles et la commune.

Afin de poursuivre la modernisation de l'école, un Tableau Numérique Interactif (TNI) a été installé dans la classe de CM1-CM2 et le mobilier a été remplacé.

En application d'une loi récente nous avons pris également la décision de mettre en révision le POS (Plan d'Occupation des Sols). Le conseil municipal va donc travailler sur l'élaboration d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui doit être terminé pour le mois de Mars 2017.

J'adresse mes félicitations aux membres des différentes associations ainsi qu'aux membres de la commission des fêtes et culturelle pour la réussite de leurs manifestations.

Au nom de la nouvelle équipe municipale je vous renouvelle mes vœux de bonne et heureuse année.

Votre Maire
Jacques BAZONNET

Le Conseil Municipal

Réunion du 13 janvier

Le Conseil Municipal adopte suite à la réunion de la commission des travaux en date du 28 octobre 2013, les nouvelles propositions sur le programme du nouveau Contrat Rural :

- La réfection des enduits de façades de l'église est maintenue ;
- Un préau serait construit dans l'emprise du terrain de foot côté tennis pour un effectif d'environ 50 élèves ;
- L'avant projet de bâtiment de stockage est abandonné. Un nouveau bâtiment à usage de classe serait construit dans le terrain nouvellement acquis par la commune ; il comprendrait une classe pour un effectif de 25 élèves, des toilettes et un local réserve .
- Si la construction du préau et de la classe sont considérés comme une opération unique par les financeurs, le projet de colombarium serait repris à titre de 3ème opération.

Messieurs F. MILLOCHAU et G. PENVERN sont chargés de prendre des renseignements en vue de la détermination des surfaces.

L'ancien préau devenu classe serait utilisé au profit des activités dans le cadre des rythmes scolaires.

Réunion du 27 janvier

Le Conseil Municipal adopte la proposition d'emploi du temps scolaire dans le cadre du RPI pour la rentrée 2014/2015 qui doit être adressé au Directeur Académique des services de l'Education Nationale des Yvelines pour le 31 janvier 2014.

Réunion du 25 avril

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion année 2013 de la Trésorerie de Longnes qui laisse apparaître :

un excédent de Fonctionnement de	324.419,11 euros
un déficit d' investissement de	194.237,93 euros

Le Conseil approuve le compte administratif 2013 dont les montants sont identiques au compte de gestion dressé par le percepteur.

Compte tenu du déficit d'investissement pour l'année 2013, le Conseil décide que l'excédent d'exploitation sera repris au BP 2014 de la façon suivante :

Section Investissement(1068)	182.509,93 euros
Section d'Exploitation (002)	141.909,18 euros

Le Conseil approuve le Compte de Gestion année 2013 de la Trésorerie de Longnes pour le budget ASSAINISSEMENT qui laisse apparaître :

un excédent d' Exploitation de	156.411,09 euros
un déficit d' investissement de	16.399,39 euros

Les écritures du Compte Administratif 2013 sont acceptées.

Compte tenu du déficit d'investissement pour l'année 2013, le Conseil décide que l'excédent d'exploitation sera repris au BP 2014 de la façon suivante :

Section Investissement(1068)	16.399,39 euros
Section d'Exploitation (002)	140.011,70 euros

Budget Primitif 2014(Commune) est voté, par chapitre, comme suit :

FONCTIONNEMENT : D/R	328.965,18 euros
INVESTISSEMENT : D/R	261.274,17 euros

Budget Primitif 2014 (Assainissement) est voté, par chapitre, en équilibre, comme suit :

EXPLOITATION : D/R	171.139,39 euros
INVESTISSEMENT : D/R	55.887,75 euros

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des 3 taxes directes pour l'année 2013.

Taxe d'habitation	5,29
Foncier bâti	9,14
Foncier non bâti	43,13

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant l'acquisition, l'installation d'un tableau numérique interactif, d'un vidéo projecteur, d'un ordinateur portable, de la formation pour la prise en main,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la D.E.T.R. exercice 2014, circulaire préfectorale N° 000007 du 21 janvier 2014—soit 33,33% du montant HT de l'acquisition et de l'installation du T.N.I plafonné à 3000 € pour la catégorie N°3

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte l'avant projet de **l'acquisition et de l'installation d'un T.N.I.**,

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. programme 2014,

S'ENGAGE à financer l'opération sur les fonds libres,

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un dossier de demande de subvention pour l'acquisition et installation du TNI est adressé au Conseil Général.

Le montant de la subvention s'élève à 50 % du montant H.T.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune du Mesnil Saint Denis au SIRYAE. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Réunion du 26 juin

Monsieur le Maire présente au Conseil les propositions de mesures d'application de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014/2015.

Les choix des TAP sont activité artistique théâtre le mardi en alternance avec des jeux collectifs ; anglais et jeux collectifs le vendredi.

Pour animer ses TAP, les Mairies doivent faire appel à des intervenants et signer les conventions correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'intervention de Mmes E. RENARD et L. DUJARDIN et de l'Association Les P'Tits Loups et à la mise à jour des conventions du RPI et de la commune de Flexanville et autorise le Maire à signer les dites conventions correspondantes.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de régulariser les délégations qui lui sont attribuées suite aux élections municipales du 23 mars 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote ces délégations dans les formes requises.

La commune de Saint-Martin-des-Champs (Yvelines) demande son adhésion à titre individuel au SILY.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Le Maire informe le Conseil que la commune de Guyancourt (Yvelines) a répondu favorablement à notre demande de fourniture de mobilier scolaire de réemploi :

- 50 tables individuelles d'écopier ;
- 50 chaises d'écopiers de taille 4 et 5

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord pour ce renouvellement.

Le Maire fait part de la délibération n°2014-022 du Comité Syndical du SIEED favorable à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Seine et Vexin pour la commune de Flins.

Après en avoir délibéré, le Conseil se prononce favorablement à cette adhésion.

Réunion du 3 octobre

PLAN LOCAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Monsieur Michel SAVALLE présente au Conseil les premiers éléments recueillis relatifs à la géographie de la commune, à la population, au recensement des autorités concernées, au personnel de la commune, au répertoire des lieux publics.

Il précise que de nombreux autres éléments d'information devront être recueillis pour poursuivre le dossier.

Le Conseil a apporté quelques compléments d'information au dossier présenté.

PROPOSITION D'ACHAT DE LA GRANGE DE M. ROGER BIGNAULT, SITUEE 5, PLACE SAINT MARTIN

Le Maire donne lecture du courrier de M. Roger BIGNAULT en date du 1er août 2014 proposant de vendre à la commune la grange contigüe au terrain déjà acquis par la commune en 2013, pour un montant de 35.000,00 € net vendeur. Ce courrier fixe le terme de la vente au 31/05/2015.

Après avoir délibéré sur les utilisations possibles du bâtiment, le Conseil vote à l'unanimité pour l'achat de cette grange et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cet achat. Le Conseil demande qu'une promesse de vente soit établie.

Le Maire expose au Conseil que l'achat de la grange remet en cause le contenu du programme du Contrat Rural n°3. En conséquence, l'opération relative à une nouvelle construction d'une salle de classe, dont le projet est arrivé à la phase APD, est annulée.

Le Maire expose au Conseil, qu'en application de la Loi ALUR, la révision du POS à transformer en PLU (Plan Local d'Urbanisme) doit être finalisée pour le 26 mars 2017 au plus tard.

Cette révision peut être envisagée dans un cadre intercommunal mais la C.C.P.H ne semble pas prête à s'engager dans cette voie, du moins pour l'instant.

En conséquence, le Maire propose d'engager la procédure de révision à l'échelon communal.

A cet effet, il précise les objectifs de la révision :

- de diversifier l'offre de logement afin de répondre à de multiples besoins tout en conservant une évolution modérée de la population
- de répondre à des besoins d'équipements publics
- de maintenir la vocation agricole du territoire
- de conserver le caractère rural du village.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de mettre le Plan d'Occupation des Sols (POS) en révision.

Suite au remplacement du mobilier scolaire, le Maire propose au Conseil de revendre l'ancien mobilier de l'école primaire excepté les tables en bois les plus anciennes.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette proposition.

Réunion du 25 novembre

Suite à la dissolution du SIVOM de Houdan en date du 5 juillet dernier, sont nommés à l'unanimité pour représenter la commune auprès du S.I.L.Y. en tant que délégué titulaire M. Didier BAZONNET et en tant que délégué suppléant Mme Anne DE MULDER.

TAXE D'AMENAGEMENT

Le Conseil Municipal décide :

- d'instituer sur le secteur délimité au plan joint, un taux de **5 %** ;
- de reporter la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan d'Occupation des Sols (POS) concerné à titre d'information.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

Vu l'article L.5511-1 du Code général des collectivités territoriales, qui dispose que « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier » ;

Vu la délibération du Conseil Général des Yvelines en date du 23 mai 2014 portant création de l'Agence d'ingénierie Y' Départementale ;

Vu les statuts de l'Agence d'ingénierie Y' Départementale adoptés par le Conseil Général, notamment son article 5 qui stipule « toute Commune, tout Etablissement public intercommunal ou mixte du Département peut demander son adhésion à l'Agence » ;

Considérant que cet établissement public est cogéré par le Conseil Général et les maires des Yvelines et que le siège de cette agence est fixé au 3 rue de Fontenay—78000 VERSAILLES ;

Après avoir donné lecture des statuts et compte tenu de l'intérêt pour la collectivité,

le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Agence d'Ingénierie Y' Départementale et d'en approuver ses statuts.

Suite à la mise en place des rythmes scolaires pour l'année 2014/2015,

Monsieur le Maire présente au Conseil la nouvelle convention passée entre les communes d'Osmoy et Saint-Martin-des-Champs relative au fonctionnement du RPI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et autorise le Maire à signer cette dite convention.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL—ATTRIBUTION D'INDEMNITE POUR L'ANNEE 2014

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité à taux plein,
- que cette indemnité sera calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à monsieur HANNEBICQUE Bernard, receveur municipal, pour un montant de 329,32 € brut pour l'année 2014.

Suite à l'achat de la grange de M. Roger BIGNAULT décidé lors du précédent conseil, l'aménagement de ce bâtiment est retenu à titre d'opération dans le cadre du Contrat Rural n°3 en remplacement de la construction d'un bâtiment de stockage de 70 m2.

Les travaux retenus sont :

- la réhabilitation des façades
- La construction d'un plancher intermédiaire
- L'aménagement du rez de chaussée en dépôt du matériel technique de la commune.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTENT LEURS MEILLEURS VŒUX AUX HABITANTS DE LA COMMUNE
--

Le Budget

2013

Répartition des dépenses par sections			
1	Fonctionnement	199.991	€
2	Investissement	253.451	€

2014

Répartition des dépenses de Fonctionnement			
1	Charges à caractère général	60.703	€
2	Charges de personnel	63.489	€
3	Autres charges de gestion	63.112	€
4	Charges financières	1.521	€
5	Opérations d'ordre	7.400	€
6	Atténuations de produits	3.068	€

Répartition des dépenses de Fonctionnement			
1	Charges à caractère général	91.300	€
2	Charges de personnel	90.350	€
3	Autres charges de gestion	75.497	€
4	Charges financières	1.217	€
5	Atténuations de produits	4.500	€
6	Dépenses imprévues	0	€
7	Virement à la sec investissement	58.701	€
8	Opérations d'ordre transfert	7.400	€

Répartition des dépenses d'Investissement			
1	Solde d'exécution sec. investissement	0	€
2	Emprunts et dettes assimilées	8.333	€
3	Dépôt et cautionnement	300	€
4	Droits concession informatique	2.077	€
5	Mise en sécurité voirie	56.416	€
6	Protection contre la foudre-église	12.572	€
7	Travaux acoustique salle polyvalente	7.213	€
8	Eclairage public Corbeville	15.182	€
9	Achat terrain Bignault	130.000	€
10	Frais de notaire	2.538	€
11	Contrat rural n°3	17.179	€
12	Achat débroussailleuse	915	€
13	Achat aspirateur salle polyvalente	224	€
14	Plus ou moins value cession débroussailleuse	500	€

Répartition des dépenses d'Investissement			
1	Déficit investissement reporté	194.238	€
2	Emprunts et dettes assimilées	8.333	€
3	Droits concession informatique	2.085	€
4	Tableau numérique école	5.000	€
5	Bancs	1.000	€
6	Ordinateur portable	800	€
7	Tables/chaises école	3.500	€
8	Contrat rural n°3	39.818	€
9	Achat photocopieur	5.500	€

En ce qui concerne le budget Commune 2014, les chiffres sont des prévisions et non des réalisations

Pour le budget Commune 2013, il s'agit de dépenses effectivement réalisées

saint-Martin News

Naissances



Le 28 février	Ludovic VIEILLEVIGNE
---------------	-----------------------------

Bienvenue au nouveau-né et félicitations aux parents

Mariages



Le 24 mai	Delphine CODET/Sylvain JEROME
Le 13 décembre	Véronique NICOU/Thierry DROUAIRE

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux époux

Décès

Le 14 février	Josette LEGROS
Le 2 septembre	Simone BIGNAULT

Toutes nos condoléances aux familles éprouvées

Nouveaux habitants



Fabrice HOUDART et Valérie MILLET	9, résidence de Fontenelle
Olivier et Marie-Christine FABRE	3, chemin de Saint-Corentin
Vincent DUCORNET	7 rue du Prieuré
Marc ANSELLEM et Elodie DEDRU	7, rue du Prieuré

Bienvenue aux nouveaux habitants de la Commune

Médailles du travail



Vermeil	Joëlle MACIET
Argent	Isabelle HOFFMANN

Toutes nos félicitations aux heureux récipiendaires



Le temps à Saint Martin

Relevé des hauteurs de pluie

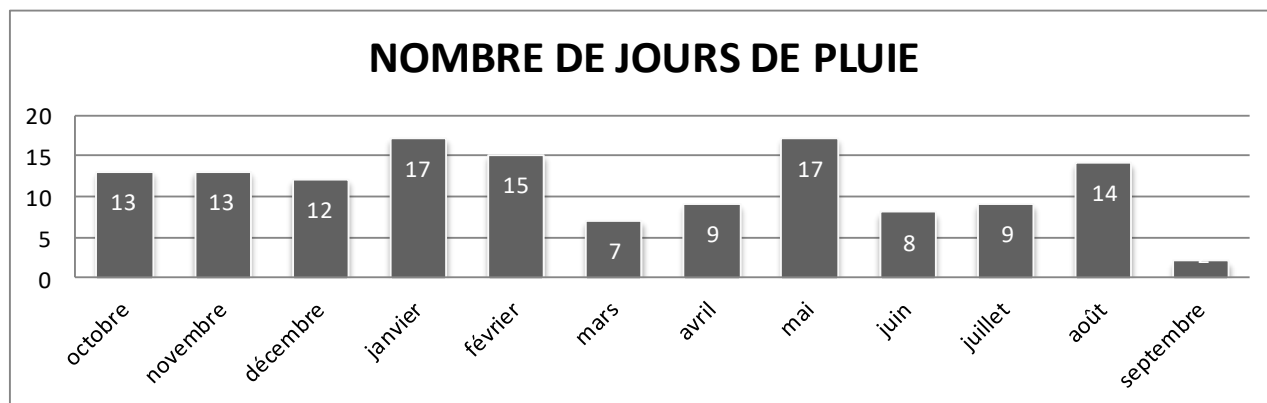
D'octobre 2013 à Septembre 2014

Renseignements communiqués aimablement, comme chaque année,
par M.BRUYANT Lucien d'OSMOY que nous remercions infiniment

Jours	oct	nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	
	2013	2013	2013	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014	
1		2		3	12	5							
2	1	12		5	-1°	-5°		17			2		
3		3	-4°	1	-1°	4		2					
4	3	14				2							
5		-1°	-2°		7	-3°			23	8			
6		11	3			-4°							
7		2	2			-3°		6		24	15		
8		26		2	21	-2°	3	12	21		5		
9						0°	-2°	7		9	20		
10	4	29			5	-2°	-1°		9	3			
11		-3°	-7°	3				5	6	12	2		
12	3	+6° 3	-6°	-2°	-2°	-1°		2			3		
13	1	5	-5°		6	-2°		4			5		
14		-3°	-1° 7	5	7	-2°		8		10	2		
15	4	7			1		-1°				7		
16				6	3								
17	9			6	2		-3°						
18							+9°				1		
19			5	6	2		-1°						
20		-4°	-2°		2		1			3			
21	10	12			2			11		9	1	16	
22			2					23					
23	1		10	8	7	0°	2				1		
24	9	-1°	1	4		-4° 5		2					
25	3		14	7		+4° 4	7	10					
26	2		3	2	2	+1° 8	4	17			14		
27			2	9		-1° 2	13	1	5		3		
28	16		22	1	12	+3°	3	2	2	2			
29				7			2	7	10				
30	-1°	5		2			12		4			2	
31			3	-1°									
Hauteurs	66	131	74	77	72	30	47	136	80	80	81	18	
Total général	66	197	271	348	420	450	497	633	713	793	874	892	
Nombre de jours de pluie	13	13	12	17	15	7	9	17	8	9	14	2	136

Évolution du nombre de jours de pluie durant la période d'oct 2013 à sep 2014

Au cours de la campagne 2014, il est tombé 892 millimètres d'eau en 136 jours

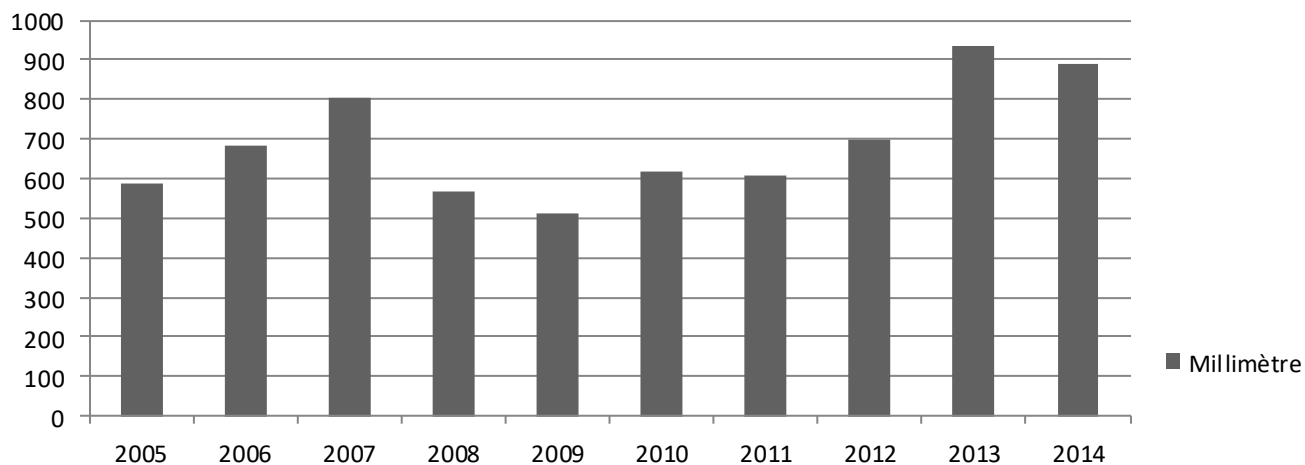




Pluviométrie des dix dernières années

	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	Total de l'année
2005	75	44	75	58	35	44	75	44	22	55	36	26	589
2006	77	43	43	53	54	95	30	69	39	83	77	18	681
2007	49	62	55	43	75	68	31	78	106	135	85	17	804
2008	51	35	63	30	42	84	54	88	18	29	57	16	567
2009	55	79	38	62	38	33	33	42	59	48	4	19	510
2010	76	62	86	57	49	42	9	25	66	43	52	49	616
2011	48	69	87	68	42	23	7	6	70	75	86	27	608
2012	15	44	115	45	22	22	88	74	122	91	12	46	696
2013	125	73	138	83	62	57	44	97	84	35	65	71	934
2014	66	131	74	77	72	30	47	136	80	80	81	18	892

Evolution de la pluviométrie de 2005 à 2014 en Mm

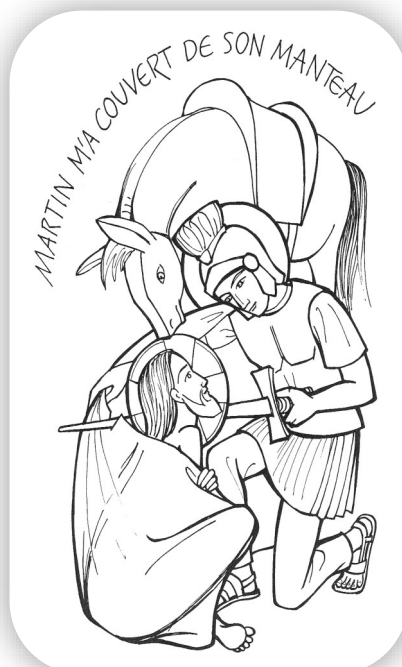


LA SAINT-MARTIN

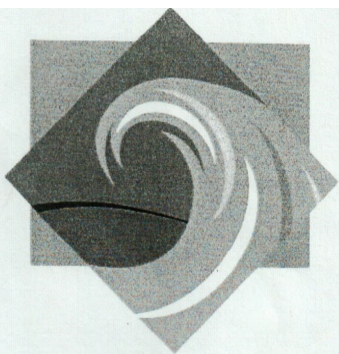
Martin est né en Pannonie (Hongrie actuelle) vers 316 en pleine période de développement de la chrétienté. Son père était officier supérieur au sein de l'Empire romain. Le nom Martin (signifie voué à la guerre) vient de Mars, dieu de la guerre. Adolescent il entre naturellement dans l'armée mais avec un avantage : en tant que fils d'officier, il est promu au grade de circitor, c'est-à-dire garde de nuit de la garnison avec une double solde. Il a pour l'aider dans sa tâche, un esclave qu'il considère comme son frère. Muté en Gaule en fin d'automne à Amiens c'est là qu'il va s'illustrer par le partage de son manteau avec un pauvre transi de froid. Les vêtements étant la propriété de l'armée romaine, il était interdit de s'en séparer ; il s'arrange pour que son geste soit discret et découpe la doublure de sa pelisse pour la donner au malheureux. La nuit suivante, il a une apparition du Christ portant précisément cette doublure. La pièce où est exposée cette cape est la capella en latin et donnera le mot chapelle. A quarante ans il se fait baptiser le jour de Pâques. Il fonde ensuite une abbaye dans la Vienne. Consécration en 372, il est élu évêque de Tours. Il meurt à Candes (Indre et Loire) à l'âge de 80 ans. Son tombeau sera un lieu très fréquenté au Moyen-Age par les pèlerins.

La Saint Martin est fêtée le 11 novembre, elle marquait autrefois officiellement la fin des travaux agricoles. Dans plusieurs villes étaient organisées la dernière grande foire de la saison. Une messe d'action de grâces pour la protection des récoltes avait lieu. A midi lors d'un grand repas, on dégustait une oie et le vin nouveau, on « martinait » disait-on. Cette tradition s'est exportée aux Etats-Unis, le « Thanksgiving », dernier jeudi de novembre. Une dernière anecdote nous rappelle l'origine du martin-pêcheur. Martin voit des oiseaux se disputer avec des poissons dans la Loire. Il explique que les démons font de même c'est ainsi qu'aurait été donné le nom de martin-pêcheur à ces oiseaux.

Gérard Le Coustumer - Le courrier de Mantes



DU NOUVEAU AU SIRYAE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION D'YVELINES POUR L'ADDUCTION DE L'EAU SIRYAE

Siège Social : Mairie de Béhoust - 78910 BÉHOUST -

☎ 01.34.94.67.71 – Fax : 01.34.87.29.66

Courriel : contact@siryae.fr

SIRET n° : 257.800.193 – APE : 410 Z

Andelu
Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazainville
Bazoches-sur-Guyonne
Béhoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Élancourt
Flexanville
Galluis
Gambais
Gambaiseuil
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
La Queue-lez-Yvelines
Le Perray-en-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Essarts-le-Roi
Les Mesnuls
Levis St.Nom
Magny-les-Hameaux
Marcq
Mareil-le-Guyon
Mareil-sur-Mauldre
Maulette
Méré
Millemont
Milon- la-Chapelle
Montainville
Montfort-l'Amaury
Neauphle-le-Vieux
Orgerus
Osmoy
Prunay le Temple
Richebourg
Saulx Marchais
St.Lambert-des-Bois
St.Martin-des-Champs
St.Rémy l'Honoré
St.Forget
St.Germain de la Grange
Tacoignières
Thoiry
Vicq
Vieille-Eglise-en-Yvelines
Villiers-le-Mahieu

48 communes

Béhoust, le 10 mars 2014

Objet : Projet de décarbonatation

Dans un souci constant d'amélioration de la qualité de l'eau potable, le Comité Syndical a décidé de compléter les traitements actuels par une décarbonatation. Ce procédé permet de baisser le taux de calcaire présent dans l'eau.

Ce projet d'envergure comportant plusieurs étapes (recrutement d'un bureau d'étude, choix du mode de traitement, mise en service), nécessite des travaux qui s'échelonneront sur une durée d'environ 2 ans à partir de 2015.

Les installations d'adoucisseurs ne seront alors plus utiles pour les communes alimentées par les forages appartenant au SIRYAE (à la seule exception d'Élancourt).

Aussi, je vous remercie de bien vouloir informer vos administrés de l'existence de ce projet notamment par le biais de vos supports de communication écrits (gazette ou autre lettre d'information).

Ainsi, les habitants de votre commune qui auraient envisagé d'acquérir un adoucisseur sauront que cet investissement coûteux sera inutile.

Quant à ceux qui détiennent déjà un tel équipement, ils seront informés du futur changement de la qualité de l'eau distribuée. Une communication ultérieure du nouveau taux de calcaire présent dans l'eau leur permettra de régler ou d'abandonner leur installation.



Le SIRYAE dispose dorénavant de son site internet : www.siryae.fr

Très convivial, aisé en consultation, vous y trouverez toutes les réponses à vos questions (production et distribution, qualité et prix de l'eau...). Vous y découvrirez même un espace pédagogique pour les enfants. Alors n'hésitez pas à vous connecter sur le site.

Relevé des compteurs par la SAUR pour le 1er semestre le 24 avril 2015

Infos-Pratiques



L'association Prévention Routière, reconnue d'utilité publique, œuvre depuis 1949 pour la sécurité sur les routes de France. Ses bénévoles éduquent les jeunes en milieu scolaire, et interviennent également auprès des étudiants, des seniors, des entreprises et du grand public. Le comité des Yvelines a besoin de votre aide : rejoignez-nous comme bénévole ou simple adhérent et participez à la lutte contre les dangers de la route !

Contactez le comité : 5, passage Juliette 78220 Viroflay tel : 01 39 50 13 09

Consultez notre site internet : www.preventionroutiere.asso.fr

Les dons et cotisations sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66%.

VOTRE SANTE

LES SOINS PALLIATIFS : UNE QUESTION DE VIE !

L'isolement des personnes est un problème qui touche de plus en plus nos villes et nos villages. Ce problème s'aggrave quand vient s'ajouter la maladie. En latin « Le Pallium » signifie « Le manteau » et ce nom illustre bien la vocation de cette association qui assure la promotion des soins palliatifs à domicile. L'association Le Pallium est née en 1997 de l'initiative de professionnels de santé libéraux confrontés à la problématique de la fin de vie à domicile. L'association Le Pallium a créé en 2000 un réseau de santé qui assure la coordination des parcours de soins autour des personnes en situation de fragilité à domicile. Il s'agit d'adultes ou d'enfants souffrant de maladies graves (cancers, maladies neurodégénératives, accidents vasculaires cérébraux...) mais aussi de personnes âgées en perte d'autonomie. L'équipe du réseau apporte, en lien avec les familles et les professionnels de santé, un soutien et un accompagnement à plus de 500 familles chaque année. Le réseau assure également la coordination entre le lieu de vie et les structures hospitalières, les hébergements pour personnes âgées ou les établissements et services médico-sociaux. C'est un travail au quotidien avec plus de 750 visites auprès des patients dans les 135 communes du Sud Yvelines.

Annelyse Lemaitre, Directrice du réseau de santé et Jean-Claude Gaven, Président de l'association, sont à votre disposition pour répondre à vos questions et vous faire visiter les installations du Pallium à Trappes. Contact : Annelyse LEMAITRE – 01 30 13 06 33 - annelyse.lemaitre@lepallium.fr – association.lepallium@lepallium.fr

DISPOSITIF « JEUNES VIOLENCES ECOUTE »

Le Conseil Régional d'Ile-de-France vient de lancer sa campagne 2014 d'information sur la mise en place du dispositif « Jeunes Violences Ecoute » qui permet d'être à l'écoute des jeunes lycéens et des apprentis victimes de violences, afin de rompre leur isolement et de les orienter vers des structures spécialisées. Il s'adresse également aux parents et professionnels afin de les aider à aborder les difficultés rencontrées face aux phénomènes de violences. Ce dispositif est animé par une équipe de juristes et de psychologues qualifiés. Voici le numéro vert qui est joignable : **0.808.807.700** et le site internet : www.jeunesviolencesecoute.fr.

Infos-Pratiques



"NOS AMIS LES BÊTES"

CONNAISSEZ VOUS LE CIPAM, VOTRE REFUGE ANIMALIER ?

Votre commune a signé une convention avec le CIPAM, le Chenil Intercommunal de Protection Animale du Mantois.

Le CIPAM est situé à Buchelay. Il a deux fonctions : Fourrière (obligation légale) et Refuge. Il recueille les chiens et les chats abandonnés ainsi que ceux (vivants ou morts) trouvés sur la voie publique. Les animaux blessés sont conduits chez le vétérinaire de permanence. S'ils peuvent être sauvés, ils sont ensuite également confiés au CIPAM.

Passé le délai légal de fourrière, les chats et chiens non réclamés et déclarés en bonne santé sont vaccinés, tatoués (s'ils ne l'étaient pas), stérilisés pour certains et proposés à l'adoption dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité : c'est l'Adoption Encadrée. Une participation aux frais vétérinaires est demandée aux adoptants.

En cas de perte de votre animal, téléphonez au refuge en donnant le plus de détails possible et surtout son numéro d'immatriculation. C'est un acte responsable et une absolue nécessité que d'identifier, vacciner et stériliser nos animaux afin de mieux les protéger.

Les chiens et les chats recueillis par le CIPAM sont très nombreux (hélas) et d'une grande variété de races, d'âges et de tailles. Malgré les bons soins qui leur sont donnés par les vétérinaires, les employés et les bénévoles, tous s'ennuient et attendent impatiemment de trouver une famille d'adoption qui les aimera.

Venez les voir au refuge !

Vous y trouverez sûrement le compagnon à quatre pattes dont vous rêviez et vous ferez un heureux ! Vous pouvez aussi consulter le site internet du CIPAM où vous trouverez photos et renseignements.

MERCI POUR EUX !

CIPAM - tel 01 30 63 06 02
7 rue des Piquettes - 78200 BUCHELAY
(sous le château d'eau et face au magasin Metro)
site internet : www.cipam.moonfruit.fr
facebook : Cipam Buchelay
les adoptions se font l'après-midi.
le refuge est fermé le jeudi.

DIVAGATION DES CHIENS



Il est rappelé que les propriétaires de chiens ne doivent pas laisser divaguer leurs bêtes sur la voie publique ou dans les champs. La commune a passé une convention avec une fourrière qui traitera des animaux errants. Dans ce cas informer la Mairie

Infos-Pratiques

BILAN DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ont été mis en place dès la rentrée 2014, proposant une initiation ludique à l'anglais, du théâtre et des jeux collectifs. Un bilan sera fait régulièrement entre les intervenants et la Commission Scolaire. Les premières retombées sont plutôt encourageantes et les enfants semblent apprécier ces activités.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

La communauté de Communes du Pays Houdanais a mis en place un nouveau service de consultations juridiques gratuites.

Un avocat dédié à la défense des victimes (accident de la route, agression, acte médical, accident domestique ...) recevra gratuitement les administrés tous les 1^{ers} mercredis du mois à partir de 14 h pour donner des conseils sur des questions de dommage corporel ou sur toutes questions plus généraliste (divorce, créance, licenciement ...).

Les consultations juridiques gratuites se tiennent depuis le 3 décembre 2014 à La Passerelle, Ferme Deschamps au 31 route d'Epernon à Houdan.

Pour tous renseignements ou prise de rendez-vous, contacter le 01 30 41 65 10.

RECUPERATION DES PILES ET BATTERIES USAGEES



L'école et la Mairie de SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS se sont associées à la Société SCRELEC Environnement qui récupère les piles et batteries usagées. Ainsi, au sein de l'école se trouve une colonne de récupération appelée « Batribox » dans laquelle les élèves peuvent déposer piles et batteries usées qu'ils auront collectées, qui seront ensuite prises en charge par la Société SCRELEC Environnement pour être triées et recyclées.

Pour les habitants qui n'ont pas d'enfant fréquentant l'école, un collecteur est à leur disposition au sein de la Mairie, aux jours et horaires d'ouverture (le lundi de 10h00 à 12h00 ; le jeudi de 15h00 à 16h30 et les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 9h30 à 12h00).

Tous les renseignements sur cette Société sont sur son site internet :

<http://www.screlec.fr/www/index.php>

La croix Rouge française fête son 150^e anniversaire cette année.



Forte de ses plus de 1000 implantations françaises, de ses 800 établissements (dont la crèche à Houdan et la micro crèche de Dammartin en Serre) **l'antenne de Houdan va se réimplanter** afin d'assurer à la population les aides que nous serons en mesure de leur apporter.



Nous vous proposons de rejoindre les soixante millions de volontaires qui portent les couleurs de la Croix rouge dans le monde en devenant bénévoles.

Que vous disposiez de quelques jours, de quelques heures, par semaine ou par mois, s'il entre dans vos valeurs de participer à une action humanitaire, soyez présents à **la réunion des candidats bénévoles** qui se tiendra le



Mardi 3 février 2015

De 20h à 21h30

Salle la Passerelle, 31 rue d'Epéron à HOUDAN

Nous vous fournirons tous les détails qui vous permettront d'envisager de vous engager et nous pourrons préparer ensemble un calendrier de mise en place des actions.

Pour plus d'informations , contactez le 06 15 87 79 75

le 14 juillet

La fête du 14 juillet a réuni de nombreux habitants du village, venus avec des proches et des amis pour partager un buffet champêtre. C'est dans une ambiance festive que la soirée s'est déroulée grâce aussi à l'animation musicale.

A la tombée de la nuit, un feu d'artifice a été organisé sous les yeux de nos invités qui ont ensuite terminé la soirée sur la piste de danse jusqu'à tard dans la nuit.



le 11 Novembre



Il y a cent ans débutait la guerre 14/18. C'est dans le souvenir de cette guerre que petits et grands sont venus devant le monument aux morts rendre hommage à tous les combattants de cette guerre. C'est sous un beau soleil qu'une gerbe de fleurs a été déposée au pied du monument.

Tout le monde s'est ensuite retrouvé devant le verre de l'amitié traditionnel.

Le Beaujolais Nouveau



Comme c'est la tradition, chaque année, Mr le Maire a accueilli les nouveaux habitants de la commune autour d'un verre de beaujolais nouveau. L'occasion pour chacun de pouvoir partager, échanger et faire plus ample connaissance, dans une ambiance champêtre et chaleureuse. Nous y étions nombreux et comptons sur votre présence pour l'année prochaine.



M
A
R
C
H
É
D
E
N
O
Ë
L



Après avoir été organisé par le comité des fêtes pendant 4 ans, la commission de la culture a voulu perpétuer ce moment convivial et familial qu'est le marché de Noël. Encore une fois nous avons pu y réunir de nombreux exposants qui ont pu proposer : des produits de bouche, des confections artisanales, des bijoux, des cosmétiques, du vin et spiritueux etc...

Un lieu de vie pour chacun ...

L'année 2014 a été riche en projets à l'école de Saint Martin des Champs et tous les « habitants de l'école » ont pu y trouver un lieu de vie propice à chacun.

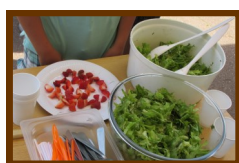
Tout au long de l'année nos écoliers ont œuvré pour donner aux petits animaux qui habitent notre cour de récréation un lieu de vie :

- **Une mangeoire pour que les oiseaux trouvent à manger l'hiver** : des élèves s'occupent au quotidien, durant toute la période hivernale, d'alimenter cette mangeoire en graines de tournesol.
- **Des nichoirs pour les Mésanges bleues et les Mésanges charbonnières** : un samedi matin, les papas ont repris le chemin de l'école pour aider à la découpe et à la préparation du bois en vue de la fabrication des nichoirs. Les enfants ont ainsi pu, en classe, assembler ces différents morceaux, visser, clouer, raboter, ... avec l'aide des enseignantes, de membres de l'Association ATENA 78 et de parents.

Et voilà le résultat : 34 nichoirs réalisés, dont deux destinés à l'école et 32 nichoirs installés dans les jardins des enfants (chacun le sien !). Tout le monde a eu la surprise et le bonheur de découvrir au printemps, de magnifiques nichées !



- **Un potager pour attirer les insectes et autres petites bêtes ... et pour se régaler !**
Dès le début du printemps nous avons semé et planté dans notre jardin : des fraisiers, des légumes racines, des légumes feuilles, des engrais verts, des fleurs à papillons et des plantes aromatiques. Les élèves ont pris soin de leurs plantations et ont eu le plaisir de goûter à la salade, aux épinards, aux oignons, aux radis, à la ciboulette et aux fraises ! Les papillons, les abeilles et autres pollinisateurs ont aussi apprécié les belles fleurs à butiner !



- **Un hôtel pour permettre aux insectes de trouver un abri ou un lieu de ponte :**

Après une séance de présentation des petites bêtes de nos jardins par une enseignante de sciences, membre de l'Association ATENA 78, nos petits bricoleurs ont réalisé un magnifique hôtel à insectes que vous pouvez venir admirer dans le jardin de l'école. Chacun a composé sa case, en fonction des petites bêtes qu'il souhaitait y attirer.

Une semaine après l'installation de l'abri, des Osmies, abeilles solitaires, venaient déjà y pondre et y déposer du pollen pour leur progéniture, qui devrait sortir au printemps prochain ! Notre hôtel est habité à tous les étages !



- **Une belle surprise dans notre nichoir installé en février 2013 dans le clocher de l'église pour la Chouette effraie !**

Fin juin, les enfants apprenaient en effet qu'un couple s'était installé dans le nichoir et avait donné naissance à cinq magnifiques petites Chouettes effraies !

Grâce à Dominique Robert, nous avons pu rencontrer l'une d'elles, presque prête à prendre son envol ! Ce fut un moment magique !



Enfin, ce fut au tour des élèves de découvrir à la rentrée de septembre un lieu de vie modernisé : les anciennes tables en bois ont été remplacées par des tables plus modernes et colorées. Un Tableau Numérique Interactif (TNI) a également fait son apparition dans la classe des plus grands !

Depuis le mois de septembre, nous avons également mis en place dans l'école le tri des papiers et une borne de récolte des piles et batteries usagées.

Je tiens à remercier très sincèrement Monsieur Bazonnnet et son Conseil municipal pour leur implication dans la vie de cette école et leur soutien dans nos projets.

Evidemment mes remerciements vont aussi à tous les parents qui, de près ou de loin, ont apporté leur aide cette année afin que les enfants puissent mener à bien tous ces engagements pour un développement durable .

Et un grand merci aux enfants dont la curiosité et l'implication sont un plaisir au quotidien !

Karine van der Woerd



Les P'tits Loups *Centre de Loisirs*

Le centre de loisirs les P'tits Loups a été créé en 2001 par des parents, pour des parents.

L'objectif demeure toujours le même : offrir aux familles qui en ont besoin un service de qualité. Nous partageons cette volonté avec la Communauté de Communes du Pays Houdanais, et les Mairies d'Osmoy et de Saint-Martin des Champs.

L'accueil avant et après l'école, les mercredis et les vacances, est réalisé par nos deux animateurs qualifiés et de grandes qualités.

La volonté des membres du bureau et des membres actifs de s'investir dans la vie de ce village ne se limite pas à la gestion de l'association : nous organisons et sommes présents sur des manifestations différentes destinées à réunir les habitants d'Osmoy et de Saint-Martin des Champs (Fête du Printemps, tournoi de foot parent/enfant, loto ...)

Nos revenus proviennent des inscriptions des familles et des subventions des Conseils Municipaux de Saint-Martin et d'Osmoy, de la CCPH et de la CAF. Depuis 2011, grâce à une gestion rigoureuse et au soutien des Mairies, la situation financière du centre est saine et équilibrée. Le bureau, en charge de la gestion de cette association loi 1901 à but non lucratif, est uniquement composé de parents bénévoles, exerçant toutes et tous une activité professionnelle.

Depuis 2011, en qualité d'organisme d'utilité publique à caractère familial, nous bénéficions d'un agrément fiscal pour recevoir des dons : 66% des sommes versées sont déductibles de vos impôts (conditions disponibles auprès des membres du bureau).

Pour cette rentrée scolaire 2014 Matthieu, animateur au centre depuis 2011, nous a quittés pour d'autres horizons et Florent a rejoint notre équipe en tant qu'animateur. La Mairie de Saint-Martin nous a fait confiance en 2011 pour assurer l'étude, pour les élèves du CE1 au CM2 et qui rencontre depuis un vif succès. Ce temps de travail est assurée par Fabien, Directeur du centre.

Les différentes expertises de notre équipe d'animation permettent de répondre au plus près aux attentes des parents et aux besoins des enfants, dans un milieu rural où il est rare d'avoir une telle structure. Le bien-être des enfants et la confiance des parents sont primordiaux.

Chaque année, les animateurs mettent en place un projet pédagogique et élaborent des semaines à thème pendant les vacances scolaires. Les enfants plébiscitent des projets comme Koh-Lanta ou les jeux olympiques des vacances l'été. Nous organisons également une sortie pendant cette période (parc d'Hérouval cette année). Pour fêter ce dernier Noël, un mercredi après-midi avec un spectacle de magie suivi d'un goûter ont été organisés dans la salle polyvalente.

Appel à candidature : nous recherchons un Vice-Président, un Trésorier-Adjoint et un Secrétaire-Adjoint, dont les élections auront lieu lors de la prochaine AG, le 6 février 2015.

Notre proximité, nos compétences, notre expérience sont des atouts indéniables.

Voici nos coordonnées :

Association centre de Loisirs « Les P'tits Loups »

8 Chemin de Fontenelle

78790 Saint-Martin-des-Champs

01.30.93.46.98.

lesptitsloups.bureau@gmail.com

François Jiracek – Président

RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2014 ET PREVISIONS 2015

L'**ASDO** a tenu son assemblée générale le 12 février. Le bureau a été reconduit, les rapports financier et d'activités, approuvés. Les exposants ont signalé l'intérêt des enfants pour les outils des métiers anciens lors de la découverte d'objets en « vrai », bien différents des images virtuelles entrevues sur leurs écrans.

Les expositions et activités suivantes ont été réalisées grâce à l'action des adhérents. Qu'ils en soient tous sincèrement remerciés.

Le 2 février **Alain FELIX** a présenté en partenariat avec l'association de philatélie de Neauphle-le-Château une exposition d'outils sur le thème de l'horlogerie et de la bijouterie. Tour et drille d'horloger, montres anciennes côtoyaient des pièces de monnaies et pierres précieuses.

Le musée de l'outil de **Wy-dit-joli Village**, ayant subi un dégât des eaux avait lancé, début 2014, un appel aux associations de sauvegarde du patrimoine pour participer au nettoyage et à la protection de près de 1500 outils et objets. Après 5 mois de travaux, la collection a pu être réinstallée et le musée ré ouvrir. La visite est toujours gratuite et il y a maintenant un commentaire de visite sonore disponible et toujours le magnifique jardin à visiter surtout au printemps.



Maurepas- Les exposants

Pour la 23^{ième} année, les **Serres Municipale de Maurepas** organisaient en mai leurs journées portes ouvertes. Son responsable M **Haubert** avait invité l'**ASDO** à exposer des outils de la terre et des métiers associés. L'exposition d'outils a été visitée par 800 enfants des écoles du 15 au 16 et par près de 4000 amateurs de plantes et fleurs les 17 et 18. Les adultes ont témoigné beaucoup d'intérêt pour ces objets qui leur étaient bien souvent inconnus sauf par les plus anciens, quant aux enfants c'était pour eux une ...totale découverte !

Une visite du **Musée du Peigne d'Ezy sur Eure** a eu lieu le 21 juin. Les visiteurs ont découvert dans l'usine d'origine et en état, les machines, outils, matériaux (cornes, Rhodoïd) utilisés il y a peu encore pour la fabrication. Ils ont découvert une extraordinaire collection de peignes et parures en corne, écaille de tortue et en ivoire. Un exemple du savoir-faire Français naît au 17^{ième} S à **Ezy sur Eure** et dans les villages alentour.

Répondant à l'invitation d'**Olivier Van der Woerd** de **Septeuil**, adjoint au Maire et adhérent de notre association, l'**ASDO** a pu tenir un stand lors du **Forum des associations** du 7 /09. Rencontres sympathiques avec les visiteurs et les membres d'autres associations locales et présentation de l'**ASDO** au nouveau maire M **Dominique RIVIERE**.

Une année active et aussi des projets étudiés avec les partenaires suivants :

- Le **Musée du Peigne d'Ezy sur Eure** pour une exposition d'outils du **25/04 au 31/05**.
- L'association **Signe et Image** de **Buchelay** pour un projet d'exposition d'outils du **5 au 25/10**.
- Louveciennes** pour une expo d'outils lors de la **Journée des fleurs et jardins** du **10/05**.
- Le **Conservatoire des Meules d'Epéron** pour un prêt de matériel de tissage du **01 au 15/06**.

Le président Jean-Dominique DUBUS

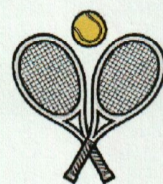
Si vous êtes intéressés par la sauvegarde des outils des métiers anciens, la conservation du patrimoine, merci de prendre contact avec les personnes suivantes :

DUBUS Jean-Dominique 01 30 93 45 09 jd.dubus@wanadoo.fr 06 67 26 76 37	FELIX Alain 01 30 93 49 17 Alainfelix@aol.com 06 07 61 28 03
ASDO-8 chemin de Fontenelle-78790-SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	

Rendez-vous sur le Site internet de l'ASDO : <http://asdo.jimdo.com/>



Tennis



Les membres du C.T.C ont le plaisir de présenter leurs meilleurs vœux pour *l'année 2015* à tous les habitants de Saint Martin et d'Osmoy.

L'assemblée a eu lieu le 11 octobre et a connu une bonne participation, cela prouve l'intérêt que chacun porte au C.T.C. Le nombre d'adhérents est en hausse par rapport à l'an passé.

Retraçons les activités du C.T.C :

- ✓ Avril : renouvellement des cotisations.
- ✓ Juin : tournoi de double "surprise" sur une journée.
Les participant(e)s sont venu(e)s nombreux, les équipes ont été tirées au sort à chaque nouveau match. Après un accueil café-croissant, les matchs ont commencé dans la bonne humeur.
Pendant les matchs, les plus petits et les plus grands ont profité du mini-tennis et du terrain de pétanque.
Un barbecue organisé dans la salle des fêtes a permis de reprendre des forces.
Merci également à toutes les participantes et participants ayant emmené pour le plaisir de tous, des desserts ou de délicieuses salades.
Le tout se terminant par la remise de prix aux vainqueurs et finalistes.
Rendez-vous pour l'édition 2015 !
- ✓ Septembre : le CTC a poursuivi ses objectifs de promotion du sport en organisant et en subventionnant des courts de tennis. L'école de tennis connaît un succès plus modéré que l'an passé en raison de la réforme des rythmes scolaires. Elle se compose de 19 enfants répartis en 4 groupes mais beaucoup plus homogènes. Les cours ont lieu le samedi de 10h à 15h et sont animés par le prof Philippe Bernard.

En rappel, ci-dessous, le prix des cotisations:

- adultes : 70€
- enfants (jusqu'à 16 ans) : 35€
- à partir du 2^{ème} enfant d'une même famille: 25€
- enfants de plus de 16 ans à la charge de leurs parents : 40€
- badge (caution à la première inscription) : 10€
- clé (caution à la première inscription) : 6€
- badge invité : 4€ - obligatoire pour toute personne non inscrite

Les cotisations n'ont pas augmenté et vous pouvez profiter de courts neufs !

Alors, n'hésitez plus pour vous inscrire, à tout moment, au cours de l'année. Contacter M. Dumonnet au 01.30.93.84.11.

Bonne année à tous et bienvenue aux nouveaux adhérents.



Infos-Pratiques



L'EQUIPE ESA :

L'équipe :

Sous la supervision de l'infirmière coordinatrice du SSIAD, l'Equipe Spécialisée se compose de :

- Une infirmière coordinatrice
- Une psychomotricienne
- Des assistantes de soins en gériatrie

Mission : L'équipe intervient sur prescription médicale auprès des personnes ayant des troubles de la mémoire diagnostiqués par une consultation spécialisée.

Elle dispense des soins d'accompagnement et de réhabilitation au domicile du patient.

Ces soins se présentent sous la forme d'activités : motrice, cognitive, sensorielle et sociale.

Un projet individualisé est élaboré en lien avec les différents intervenants qui entourent la personne, selon ses demandes et celles de son entourage.

Objectif : permettre à la personne de rester à domicile le plus longtemps possible.

Pour ce faire, nous envisageons des activités qui vont permettre d'utiliser, d'optimiser et de maintenir ses capacités.

L'intervention se fait sur prescription médicale, à raison de 15 séances réparties sur 3 mois. (1 à 2 séances par semaine).

Au terme du contrat initial, la prestation pourra être renouvelée 1 an après la date de la première prescription.

L'intervention de l'ESA est prise en charge à 100% par l'Agence Régionale de Santé.

Dès le début de la prise en soin, l'ESA veille à vous accompagner vers les relais partenaires possibles pour poursuivre les démarches engagées.

EQUIPE ESA

Du SSIAD du Manoir

Service de soins infirmiers à domicile

3 rue de la chassière

78490 Méré

Tel : 01.30.88.51.16

Fax : 01.30.88.54.09

<http://ssiad-du-manoir-esa.webnode.fr/>

A retenir

PERMANENCES DE LA MAIRIE

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert les Lundis de 10h à 12h et Jeudis de 15h à 16h30 et les premiers et troisièmes samedi de chaque mois de 9h30 à 12h.

Pour obtenir un rendez-vous, et en cas d'urgence vous pouvez contacter: Monsieur BAZONNET Jacques - tel 01.30.93.47.31 qui vous recevra les jours de permanences

RECENSEMENT DES JEUNES GENS ET JEUNES FILLES

Les jeunes gens et jeunes filles ayant atteint l'âge de seize ans, doivent se faire recenser à la Mairie,

après la date de leur anniversaire:

Nés entre le 1er janvier 1999 et le 31 mars 1999 : durant le **premier** trimestre de l'année 2015

Nés entre le 1er avril 1999 et le 30 juin 1999 : durant le **deuxième** trimestre de l'année 2015

Nés entre le 1er juillet 1999 et le 30 septembre 1999 : durant le **troisième** trimestre de l'année 2015

Nés entre le 1er octobre 1999 et le 31 décembre 1999 : durant le **quatrième** trimestre de l'année 2015

RESPONSABLES POLITIQUES

Madame Sophie **PRIMAS**, Sénateur Tel 01.30.90.45.05
permanence à la Mairie d'Aubergenville - 1 avenue de la Division Leclerc
Rappel: Monsieur Jean-Marie **TETART**, Député.
Tél : 06.84.04.60.59 Mail : jeanmarietart@gmail.com
Mme Josette **JEAN**, Conseillère Générale.

PROCHAINES ELECTIONS

Départementales	22 et 29 mars 2015	durée 6 ans
Régionales	décembre 2015	durée 6 ans
Présidentielles	2017	durée 5 ans
Législatives	2017	durée 5 ans

HORAIRE DES MESSES A SAINT-MARTIN DES CHAMPS EN 2015

Messe des Rameaux le 29 mars à 10h30

Le samedi 2 mai à 18h30

Le samedi 6 juin à 18h30

Le samedi 5 septembre à 18h30

A retenir

COLLECTE DES ORDURES

Rappel des dispositions pour la collecte des ordures, sous réserve de modifications

DECHETS VERTS

Le LUNDI

ORDURES MENAGERES ET EMBALLAGES

Le MERCREDI

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

7 AVRIL 2015

7 OCTOBRE 2015

COLLECTE DES DECHETS VERTS

La collecte des déchets verts reprendra à compter du
LUNDI 30 MARS jusqu'au LUNDI 7 DECEMBRE 2015

DECHETERIE DU SIEED A GARANCIERES

Horaires d'ouverture Lundi, Vendredi, Samedi 10h-12h30 et 13h30-17h Dimanche 9h-13h

Déchets acceptés : Tout venant (matelas, sommiers, meubles, appareils ménagers, etc.....). Gravats et terres inertes, Gros déchets végétaux, Bois, Cartons, Huiles de vidange, Métaux, Batteries, Journaux, Verre alimentaire, Déchets ménagers spéciaux (DMS) dans leur contenant d'origine tels que peintures, solvants, acides et bases aérosols, produits d'entretien, produits phytosanitaires, néons et ampoules etc.....

Déchets refusés : Ordures ménagères, boues, piles, déchets industriels, cadavres d'animaux, déchets anatomiques, infectieux et médicaux, déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif, de leur caractère explosif, infectieux ou radioactif. Plastiques agricoles, invendus de marché (légumes-fruits), déchets non manipulables, produit de démolition faisant l'objet d'une filière de traitement spécifique (produit contenant de l'amiante) et Vitres, Glaces, Pneus, Médicaments, Bouteille de gaz, Extincteurs.

Carte à retirer à la Mairie aux heures d'ouverture, rapporter impérativement celle de l'année passée (valable pour 24 passages gratuits par an au lieu de 12 actuellement)

DECHETERIE DU SIEED A MERE

Depuis le 1er octobre 2014, une **benne spécifique pour le « mobilier usagé »** a été mise en place à la déchèterie de MÉRÉ.

Grâce au programme national « éco-mobilier », le Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets (SIEED) recycle le mobilier déposé dans cette benne, quels que soient le type, le matériau ou l'état (chaises, mobilier de jardin, meubles, cuisines, fauteuils, canapés, literie...).

A retenir

ASSOCIATION DASTRI

L'Association DASTRI est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, qui met en place un nouveau réseau intégrant les pharmacies volontaires et les déchèteries du SIEED pour éliminer les déchets de soins piquants, coupants et tranchants arrivés en fin de vie et produits par des patients en auto-traitement (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux – DASRI).

Les boîtes de récupération seront distribuées gratuitement par les pharmacies partenaires, sur présentation de l'ordonnance du traitement. La boîte pleine et fermée définitivement sera à ramener à votre pharmacien ou en déchèteries du SIEED.

Vous pouvez consulter le site internet : www.dastri.fr

LES 10 CATÉGORIES DE PIQUANTS, COUPANTS ET TRANCHANTS (PCT)

CONTACTS

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à demander conseil à votre **pharmacien**.

Vous pouvez appeler gratuitement **DASTRI** :

N°Vert 0800 664 664
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

ou consultez le site internet www.dastri.fr

carte des points de collecte en ligne

Déposez aussi votre boîte à aiguilles dans une déchèterie du SIEED :

- à Houdan (route d'Anet)
- à Garancières (rue de la Gare)
- à Méré (rue de la Bardelle)
- à Boutigny-Prouais (croisement RD 305 et RD 101)

Que faire de VOS DECHETS DE SOINS piquants, coupants, tranchants ?

en pharmacies* & déchèteries

ON REPREND VOS BOITES A AIGUILLES

1

Retirez une Boîte à aiguilles auprès de votre pharmacien lors de l'achat de votre traitement.

Remise gratuite sur présentation de votre ordonnance.

2

Pendant votre traitement, utilisez la boîte pour jeter vos médicaments.

Bien fermer la boîte lorsqu'elle est pleine est très important pour éviter les accidents.

Lorsque la boîte est pleine, actionnez la **FERMETURE DEFINITIVE**

3

Rapportez la boîte fermée :

en **pharmacie** partenaire DASTRI

ou en **déchèterie** SIEED

Garancières (78)

Méré (78)

Boutigny-Prouais (78)

Houdan (78)

Méré (78)

Horaires d'ouverture des déchèteries

LUNDI : 10h00-12h30 et 13h30 - 17h00
fermées mardi, mercredi et jeudi.

VENREDI : 10h00- 12h30 et 13h30- 17h00

SAMEDI : 10h00- 12h30 et 13h30- 17h00

DIMANCHE : 9h- 13h

www.sieed.fr

www.dastri.fr